Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA)

DAON N°06/CPMP/W.D.NDB/ONISPA/2026

Pour la Fourniture de deux lots distincts d'équipements et de matériels de laboratoire au profit de l'ONISPA

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés (**PPM**) de l'**ONISPA** pour l'année **2026** actualisé et **publié le 30/08/2026 sur le portail national des marchés publics**.
2. L'ONISPA a obtenu dans le cadre de son budget 2026 des fonds, afin de financer son plan d'action et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché **de Fourniture de deux lots distincts d'équipements et de matériels de laboratoire au profit de l'ONISPA** : Ce matériel sera fourni aux locaux de l'ONISPA à Nouadhibou dans un délai ne dépassant pas : **3 Mois.**
3. L'ONISPA sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises.
4. Le présent appel d'offres est un Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés publics mauritanien.
5. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du siège de l'ONISPA à Nouadhibou ou son antenne à Nouakchott lot N°48bis plage des pêcheurs route de Terjit Vacance et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après : Commission de Passation des marchés Publics de la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou sise au Bâtiment du Conseil Régional de la Wilaya de Nouadhibou à côté de l'hôpital des spécialités de Nouadhibou (Tel : 41516106).
7. Les exigences minimales en matière de qualification sont :

 Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacités ci-après :

 Capacité Financière

 Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen pour les trois dernières années (2023, 2024 et 2025) supérieur ou égal à : **6 000 000** MRU ;Ce chiffre d'affaires sera obtenu à partir des états financiers certifiés par expert-comptable.

 Capacité Technique :

 - Avoir réalisé, à titre de fournisseur principal et au cours des cinq dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025), deux marchés similaires de même nature et de même envergure et de même complexité que le marché objet du DAO, prouvés par des

attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception provisoire sans réserves ou définitive signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales

- Disposer d'un service après-vente décrit à la clause IC 18.1 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : la Commission de Passation des marchés Publics de la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou sise au Bâtiment du Conseil Régional de la Wilaya de Nouadhibou à côté de l'hôpital des spécialités de Nouadhibou à compter de la publication de l'avis d'appel d'offres contre le paiement non remboursable d'un montant de cinq mille Ouguiyas (5 000 MRU) ou sa contrevaleur dans une monnaie librement convertible**.** La méthode de paiement sera par versement au Trésor Public. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leur frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis.

9. Les offres, en trois exemplaires (un original et deux copies), devront être rédigées en langue française et devront être déposées au plus tard le **30/11/ 2026 à 12 heures précises TU** à l'adresse ci-dessous :

Commission de Passation des marchés Publics de la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou sise au Bâtiment du Conseil Régional de la Wilaya de Nouadhibou à côté de l'hôpital des spécialités de Nouadhibou

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **: 120 000 MRU** Ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible. Cette garantie devra demeurer valide pendant une durée de 120 jours au moins à compter de la date limite de dépôt des offres. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

11. Les offres doivent être présentées en Toutes Taxes Comprises (TTC)

Le Directeur de l'ONISPA

